

Rapport du Président

Commission Permanente du - 7 SEP. 2007

Service instructeur DRT/URC

nº 39/85-07

Service consulté

Accès au château du Hohlandsbourg

Résumé: Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à lancer la procédure de passation d'un marché de travaux pour l'aménagement de l'accès au château du Hohlandsbourg

I - PREAMBULE

Par délibération du 23 février 2007, la Commission Permanente a pris en considération l'opération d'aménagement de l'accès au château du Hohlandsbourg et autorisé le Président du Conseil Général à lancer l'étude d'avant-projet.

Cette opération a été affectée sur le programme AO11.

Cette étude est maintenant achevée. L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord sur les dispositions essentielles de cette opération ; néanmoins, un accord formel de sa part est à obtenir par une Autorisation Spécifique de Travaux au titre du Code du Patrimoine.

Il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises et ensuite de réaliser les travaux d'aménagement.

II - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Le dossier d'avant-projet est déposé sur le bureau de votre assemblée.

Les principales caractéristiques de ce projet sont les suivantes :

- voie d'accès de 450 m de longueur et de 5,50 m de largeur revêtue dont 3,50 m réservés à la circulation routière et 1,40 m minimum affecté exclusivement aux piétons,
- place de retournement et de parking de 1 000 m² bordée d'une à deux files de pavés,

- éclairage public réalisé au moyen de 30 bornes de 1,20 m de hauteur,
- dispositif pour feu asservi à système de détection de véhicules pour assurer la circulation à sens unique alterné sur la voie d'accès.

III - ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

L'enveloppe financière prévisionnelle s'élève à 330 000, 00 € T.T.C. selon la répartition suivante :

- Coordination SPS et contrôles :

3 000,00 € T.T.C.

- Travaux de voirie :

229 000,00 € T.T.C.

- Travaux d'éclairage et de signalisation :

98 000,00 € T.T.C.

IV - CONCLUSION:

Il est proposé à votre Assemblée, après délibération :

- D'approuver le dossier d'avant-projet,
- De déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, comme suit :
 - Objet de l'opération : accès au château du Hohlandsbourg
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération 330 000,00 € T.T.C.
 - Répartie ainsi :

travaux de voirie :

229 000,00 € T.T.C.

- travaux d'éclairage et de signalisation :

98 000,00 € T.T.C.

études et contrôles :

3 000,00 € T.T.C.

- Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - Section investissement :
 - millésime: 2007
 - affectation sur programme n° AO11
- De décider de l'opportunité de cette opération et en approuver le programme ainsi que la faisabilité technique et financière,
- De me permettre de solliciter l'Autorisation Spécifique de Travaux au titre du Code du Patrimoine,
- De m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes,

• De m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment soustraitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement des marchés nécessaires conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Charles BUTTNER